

Atelier de formation conjoint CEA – IDEP sur le renforcement de la contribution des accords préférentiels à un commerce plus inclusive et équitable

Dakar, Sénégal

24 – 26 mai 2016

I. INTRODUCTION

L'atelier de formation sur *le renforcement de la contribution des accords préférentiels à un commerce plus inclusive et équitable* s'est tenu du 24 au 26 mai 2016 à Dakar, Sénégal.

L'événement s'inscrit dans la mise en œuvre du programme des Nations Unies du « Compte pour le développement », mis en œuvre par les différentes organisations économiques des Nations Unies dans leurs espaces d'activité respectifs, à savoir la Commission économique pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), La Commission économique pour l'Afrique (CEA) et la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC), avec le soutien de la Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED).

L'atelier, conjointement organisé par l'Institut de Développement économique et de Planification (IDEP) et la CEA, s'est tenu sur trois (3) jours durant lesquels des représentants du Burkina Faso, de la Guinée et du Sénégal ont assisté à différentes sessions de formation et de sensibilisation aux effets des accords commerciaux préférentiels.

Parmi les personnes-ressources, sont notamment intervenues pendant l'atelier :

- M. MEVEL, CEA,
- M. SANE, Université de Dakar,
- M. FIFATIN, Représentant de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO),
- Mme ESCUDERO, Experte du commerce et du secteur privé indépendante,
- M. SAMB, Conseiller économique auprès du Président de la République du Sénégal, et
- M. MURIGANDE, Organisation internationale du Commerce (OMC).

Par ailleurs, des représentants du Burkina Faso, de Guinée et du Sénégal ont partagé leurs expériences en matière de négociations commerciales.

Des participants du monde universitaire et du secteur privé ont également contribué à l'animation des discussions (Cf. Annexe 1 – Programme et Annexe 2-Liste des participants).

II. DEROULE DES TRAVAUX

1. Ouverture

L'ouverture de l'atelier a été présidé par :

- M. LAKH, Secrétaire Général du Ministère du Commerce de la République du Sénégal,
- Mme BOUNEMRA BEN SOULTANE, Directrice Générale de l'IDEP,
- M. MEVEL, Economiste auprès de la CEA.

Mme BOUNEMRA BEN SOULTANE a accueilli et souhaité la bienvenue aux participants en rappelant que l'IDEP est centre de formation qui depuis plus de cinquante (50) ans offre des services de formation.

Elle a rappelé que cet atelier de formation intervient à un moment où les pays de la région d'Afrique occidentale se trouvent, eu égard à aux développements économiques internationaux, à un moment crucial quant à leurs choix et stratégies de développement qui, en accord de leurs plans de développement à moyen et long termes, doivent tenir compte de leurs engagements internationaux mais également leurs besoins et leurs histoires.

Suite aux bonnes performances économiques des pays de la régions lors de la décennie 2000, un environnement économique propice a permis une croissance forte, notamment grâce à une bonne gouvernance et au cours élevé des matières premières. Cependant, après la crise de 2008, les fluctuations des prix des matières premières et les cours des denrées alimentaires ont amené à remettre en question les politiques économiques et commerciales, alors dépendantes de ces matières aux cours volatiles. Mme BOUNEMRA BEN SOULTANE a appelé les décideurs économiques à tenir compte des réalités, aujourd'hui fortement dépendantes des cours des matières premières et hydrocarbures, et à soutenir la consommation interne, en s'appuyant su la capacité de résilience de classes moyennes de plus en plus organisées. Assurer des emplois décents, stables et répondant aux besoins d'une population jeune et instruite s'avère également être une priorité.

Mme BOUNEMRA BEN SOULTANE a poursuivi son allocution en évoquant les opportunités que constituent les Agenda 2063 et Agenda 2030, ainsi que les négociations de la zone de libre-échange continentale (ZLEC) pour la transformation structurelle du continent.

La transition vers une économie verte et le potentiel de l'économie bleue, des nouvelles technologies de communication et de l'information ont été nommés comme des leviers de développement innovants pour la transformation économique africaine. La coopération régionale peut ici avoir un impact important sur les choix opérés dans cette direction. En ce sens, l'ancrage des industries africaines dans les chaines de valeur, pas seulement globales mais également régionales pourrait permettre d'accélérer la transformation du tissu industriel.

Mme BOUNEMRA BEN SOULTANE a conclu en insistant sur le fait qu'en termes de négociations commerciales de la ZLEC, les accords de partenariat économique (APE), les négociations multilatérales, les configurations sous-régionales, la redynamisation de l'*African Growth Opportunity Act* (AGOA), négociations bilatérales avec l'Afrique centrale et l'Afrique du Nord, sont autant de décision qui doivent être prises de manière complémentaire afin de favoriser, et non disloquer, les stratégies d'intégration économique régionale et continentale.

L'allocution de Mme la Directrice Générale a été suivie par quelques mots de du Secetaire Général du Commerce, M. LAKH.

M. LAKH s'est dit impatient de recevoir les recommandations qui émergeront de cet atelier.

Il a remercié et félicité l'IDEP pour son partenariat actif avec le gouvernement sénégalais.

M. LAKH a rappelé que les pays les moins développés (PMA) africains ont toujours bénéficié des arrangements commerciaux préférentiels ; et ce, depuis leurs balbutiements. Néanmoins, peu de retombées bénéfiques et peu de prises de parts de marché ont découlés de ces arrangements.

Dans le cas du Sénégal, et ce, même si quelques contre-exemples existent, rares sont les partenaires commerciaux qui imposent encore des droits de douanes sur les exportations sénégalais. L'échec des préférences réside dans le protectionnisme réglementaire et la complexité des règles d'utilisation de ces régimes. Dans ce contexte, la formulation des

politiques commerciales ne devrait pas tant se focaliser sur les préférences tarifaires que sur l'élaboration de stratégies de pénétration des marchés.

M. le Secrétaire Général a informé que les négociations de la ZLEC doivent constituer un champ d'essai pour la convergence et l'unité des politiques commerciales et économiques africaines puisque la réponse aux problèmes que pose le statu quo, c'est-à-dire, des marchés fragmentés, peu intégrés et étroits, forcent à repenser les stratégies africaines en prenant en considération vu la réorganisation du commerce mondial.

2. Introduction et objectifs de l'atelier

Le programme de l'atelier a été présenté par M. MEVEL qui s'est félicité de la collaboration du Centre Africain pour les Politiques Commerciales (CAPC) avec l'IDEP. Il a également remercié l'IDEP et le gouvernement sénégalais pour l'organisation de cet atelier.

La première session de l'atelier cherché à proposer une définition des termes « accord commercial préférentiel » et « arrangement commercial préférentiel ». Ceux-là seront ci-après dénommés accords commerciaux régionaux (ACR), conformément aux acceptations de l'OMC.

Une brève explication sur le contexte programmatique de l'atelier a été donnée.

Le projet comprend 2 ateliers, 1 à Maurice en 2015 et un au Sénégal (le présent atelier). Suivi par un « Dialogue régional » dans le but de faire profiter des expériences des 2 ateliers.

3. Théorie de l'intégration régionale

M. SANE a présenté les théories de l'intégration régionale en s'appuyant sur les exemples de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

Il a notamment présenté les éléments suivants :

- Contextualisation
- Théories de l'intégration (cf. Balassa)
- Création et détournement commercial (Cf. Viner)
- Régionalisme et multilatéralisme (Cf. Summers & Bhagwati)
- Cas de la CEDEAO et de l'UEMOA

S'en est suivi une discussion qui a notamment porté sur le modèle d'intégration en Afrique occidentale, dit modèle de marché, inspiré du processus d'intégration européenne. A cet égard, la volonté politique des pays a été citée comme un facteur décisif dans la mise en œuvre de ce processus. Par ailleurs, les participants se sont accordés sur le fait que l'affirmation des volontés d'intégration pouvait être un levier d'action pour faire face au risque de balkanisation économique du continent africain.

La question de l'application limitée du Tarif Extérieur Commun (TEC) de la CEDEAO a été abordée. Le Sénégal applique mais pas tous les pays de la sous-région.

Le cas de l'UEMOA est un contre-exemple à la théorie de l'intégration telle que définie par Balassa car l'union économique a précédé les autres étapes du processus. A ce stade, l'UEMOA n'a pas d'harmonisation de ses politiques sectorielles, et n'assure une liberté de circulation plutôt bien établie mais sans véritable liberté d'établissement.

4. Intégration régionale et politiques commerciales de la CEDEAO

M. FIFATIN a fourni un aperçu des politiques commerciales de la CEDEAO. Il a notamment expliqué que cette dernière est une union douanière avec une politique commerciale commune.

Il a reconnu qu'il peut exister certaines entraves au respect du protocole de libre-échange par certaines administrations douanières ou méconnaissance du protocole par certains opérateurs économiques. Pour cette raison, une *task force*, composée par un groupe de personnes éminentes, a été mise en place.

Il a été montré que le TEC de la CEDEAO épouse l'architecture du TEC de l'UEMOA, comme suit :

- Biens sociaux essentiels = 0%
- Bien de première nécessité et de base = 5%
- Intrans et produits intermédiaires = 10%
- Bien de consommation finale = 20%
- Produits d'intérêt national = 35%

Neuf (9) Etats de la CEDEAO appliquent le TEC. Les six (6) autres ne l'appliquent pas.

Le Programme de l'APE pour le Développement (PAPED) est déjà mis en œuvre, tandis que le reste de l'accord entrera en vigueur après ratification. Cependant, il semblerait que les ressources du PAPED ne soient pas suffisantes pour certains pays de la région. Ces derniers auraient manifesté une volonté de renégocier l'offre d'accès au marché pour reclassifier certains produits sensibles.

S'en est suivie une discussion qui a notamment porté sur le fait que les pays de la région devraient prendre en main la gestion – financière – de la mise en œuvre de ses politiques. A cet égard, il convient de considérer que le PAPED constitue une contribution mais non pas un paiement des réformes commerciales.

La date limite d'octobre 2016 pose un risque pour la cohérence régionale car si l'APE pas de n'est pas entré en application à cette date, le Ghana et la Côte d'Ivoire devront mettre en œuvre leurs APE intérimaires pour maintenir leurs accès préférentiels.

5. Ordonnancement des ACR

M. MEVEL a présenté les enjeux de l'ordonnancement ACR africains, notamment eu égard à l'importance de l'industrialisation pour la transformation structurelle du continent.

Les points suivants ont notamment été abordés :

- Principales caractéristiques des arrangements préférentiels et des ACR,
- Intégration régionale,
- APE,
- Méga-ACR,
- Ordonnancement.

Il a été expliqué que les arrangements préférentiels ont stimulé les exportations africaines mais sans amener de transformation du tissu industriel. Les partenaires commerciaux principaux de l'Afrique sont tous des pays qui offrent des préférences tarifaires.

L'intégration régionale est une alternative plus solide pour l'industrialisation.

Les projections montrent que les APE engendreront des gains asymétriques avec détournement du commerce intra-africain en faveur des exportations vers l'UE. Par ailleurs, l'émergence des méga-ACR constitue un risque vis-à-vis du système multilatéral.

S'en est suivie une discussion qui a notamment porté sur la concurrence chinoise. Cependant, il a été avancé que la tendance à l'augmentation des prix en Chine, notamment due à l'augmentation du coût du travail. Par ailleurs, les méga-ACR touchent à des sujets OMCx qui pourraient être contraignantes pour les pays parties à ces méga-ACR, dont la Chine.

Il a été expliqué que la coordination des politiques commerciales et industrielles est nécessaire. Le manque de coordination entre ces deux rend aujourd'hui leurs mises en œuvre peu efficaces.

L'Afrique de l'Est, plus spécialisée dans l'industrie textile, a notamment bénéficié de l'AGOA pour consolider son industrie.

Dans le cadre des APE, la politique agricole commune de l'IE crée un biais défavorable à l'Afrique pour ses productions agricoles. Néanmoins, les négociations du cycle de Doha ne sont pas déterminées, il convient pour les pays africains de prendre un rôle actif et prééminent dans ces dernières. Dans ce contexte, les discussions sur les subventions agricoles pour le soutien de la production peuvent être déterminantes pour l'Afrique.

6. Exportations : perspectives du secteur privé. Secteurs mangue, fourreaux de fibre optique, coton

Des présentations de différentes entreprises du secteur privé ont montré des exemples de réussite par rapport à l'adoption de différentes stratégies pour bénéficier des régimes préférentiels, soit tournées vers l'UE dans le cas des exportateurs de mangues et de coton, soit le marché régional dans le cas de producteurs de fourreaux de fibre optique.

S'en est suivie une discussion qui a notamment porté sur les travaux du groupe C4 de l'OMC qui ont permis d'inscrire les questions relatives au coton dans le programme de la 10^e conférence ministérielle qui a eu lieu en décembre 2015 et qui a permis certains progrès dans le domaine.

7. Critères d'export vers l'UE : présentations sur les normes, les mesures SPS et le cumul de l'origine

Trois (3) présentations ont été faites sur les critères et normes pour l'exportation vers l'UE.

Parmi celles-là, la première a porté sur les points suivants :

- Etude de marché
- Normes
- Droits de douanes
- Accords préférentiels
- Trouver un client (réseau B2B)

Les deux (2) autres ont porté sur les mesures sanitaires et phytosanitaires, et les résultats intermédiaires d'une étude sur l'applicabilité des règles de cumul de l'origine contenues dans les APE.

S'en est suivie une discussion qui a notamment porté sur les stratégies commerciales vis-à-vis des règles strictes de l'UE. A cet égard, si les questions relatives aux contraintes normatives ne peuvent pas être contournées, il faut que la CEDEAO renforce ses capacités pour satisfaire aux réglementations. De plus, les réglementations sont aussi moins contraignantes pour PME, pourquoi ne pas s'orienter sur le marché local ou régional qui permettra d'intégrer la chaîne de valeur à un niveau ou un autre.

8. Aspects sociaux

Deux (2) présentations d'études sur le commerce informel ont été présentées.

La première a cherché à mettre en lumière le fait que les liens sociaux non-économiques peuvent en partie expliquer les bonnes performances de certains groupes impliqués dans des activités commerciales informelles, notamment les liens ethno-religieux.

Par ailleurs, les résultats tendent à montrer que les défaillances du marché du travail sont dans une certaine mesure absorbées par le secteur informel. Certains secteurs informels ont des performances économiques et productives meilleures que celles de certains secteurs formels.

La seconde étude visait à montrer la structure des secteurs informels dans les bassins dits ruraux, modernes et informels.

9. Présentation de l'accord sur la facilitation du commerce et résultats de la CM10

M. MURIGANDE a présenté la déclaration de CM10. Elle comporte 3 parties

- 20^e anniversaire OMC
- Décisions sur les travaux ordinaires
- Futurs travaux

Il a été précisé que dans le cadre l'OMC la facilitation des échanges concerne uniquement la facilitation des procédures douanières

A ce jour, soixante-dix-neuf (79) pays ont ratifié l'accord.

10. Négociations de la ZLEC

Mme DIATTA, de retour du forum de négociation de la ZLEC, a présenté brièvement l'état d'avancement de la négociation.

S'en est suivi une discussion qui a notamment porté sur les stratégies de coalition au sein de la négociation.

III. Conclusion et recommandations

L'atelier a été suivi avec intérêt et enthousiasme par les participants qui ont notamment pu créer des liens entre les secteurs public et privé des trois (3) pays participants.

Ils ont également dit avoir appris à mieux comprendre les enjeux et implications des ACR dans le contexte économique et commercial de leur pays.

Annexe 1 – Programme de l'atelier de formation

Horaire	Thème	Responsable
Mardi 24 mai 2016		
9.00-9.30	Enregistrement des participants	CEA
9.30-10.00	- Discours de la Directrice de l'IDEP - Allocution du Représentant du Ministre (à confirmer)	Mme. Karima BOUNEMRA BEN SOLTANE & Ministère du Commerce
10.00-11.00	- Brève introduction de l'atelier et des objectifs (incluant adoption du programme) - Présentation des participants	Simon MEVEL, CEA
11.00-11.30	PAUSE CAFE	-
11.30-13.00	Théorie de l'intégration régionale : Exemple de l'UEMOA et de la CEDEAO & Discussion	Malick SANE, Université de Dakar (UCAD, Sénégal)
13.00-14.00	PAUSE DEJEUNER	-
14.00-15.30	Intégration régionale et politiques commerciales de la CEDEAO : ZLE, TEC, APES & Discussion	Dominique FIFATIN, CEDEAO
15.30-16.00	PAUSE CAFE	
16.00-17.30	Importance de la formation	Simon MEVEL, CEA

预览已结束，完整报告链接和二维码如下：

https://www.yunbaogao.cn/report/index/report?reportId=5_1209

